



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **12 décembre 2016**

Délibération n° 2016-1669

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention à l'association CRIAS - Mieux Vivre - Programme d'actions 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Rabatel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1669**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Attribution d'une subvention à l'association CRIAS - Mieux Vivre - Programme d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Depuis le 1er janvier 2015, la politique en direction des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap revêt un enjeu majeur pour la Métropole de Lyon.

Association loi 1901 reconnue de bienfaisance, créée en 1963 (Journal Officiel du 12 janvier 1964, n° enregistrement préfecture : 54871), le Centre du Rhône d'information et d'action sociale en faveur des retraités, personnes âgées et personnes handicapées (CRIAS) - Mieux Vivre est un acteur historique, un centre de ressources essentiel, partenaire de longue date de l'ensemble des acteurs institutionnels dans ce domaine et de la Métropole depuis sa création.

L'importance du montant de la subvention annuelle (342 000 € pour le Département du Rhône en 2014, 256 500 € pour la Métropole en 2015) et l'aspect incontournable des compétences acquises par l'association, expliquent l'aspect stratégique de ce partenariat pour la Métropole.

Dans la poursuite du nouveau partenariat instauré en 2015, l'année 2016 matérialise encore davantage la recherche de synergies, de complémentarités et de cohérences dans la définition des actions, et dans la finesse de l'articulation entre la collectivité et son partenaire associatif. Le versement d'une subvention d'un montant de 230 850 € est proposé pour l'année 2016, en cohérence avec le projet décrit ci-après, et dans le respect du contexte budgétaire.

**II - Objet de la convention de partenariat proposée**

La convention de partenariat précise les missions du bénéficiaire que la Métropole souhaite soutenir et définit le montant et les modalités de versement.

**1° - Réseau des aînés et lien social**

Le CRIAS - Mieux Vivre participe à la réflexion menée par la Métropole pour la promotion de l'engagement bénévole des retraités et à la mise en place d'un réseau des aînés. Le CRIAS - Mieux Vivre participe à l'animation et à la réflexion, et à la diffusion des informations relatives à la vie sociale et culturelle des personnes retraitées.

**2° - Informations et conseils sur les aides techniques en direction des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie**

Centre d'information et de conseil sur les aides techniques, le CRIAS - Mieux Vivre observe l'évolution des offres de services et de produits, tient à jour sa base de données sur les aides techniques et met l'ensemble de ces informations à la disposition des services de la Métropole, dont ceux des Maisons du Rhône et de tous publics.

Les ergothérapeutes du CRIAS - Mieux Vivre se déplacent à domicile et font également pratiquer les essais de matériels et d'aides techniques, notamment dans l'appartement de démonstration Elsa.

### **3° - Accueil, information et prévention de la maltraitance**

La direction santé et développement social (DSDS), au sein de la délégation au développement solidaire et à l'habitat, a créé une cellule adulte vulnérable (alerte-vulnerabilite@grandlyon.com) qui reçoit, évalue, oriente et recense tous les signalements reçus sur le territoire de la Métropole concernant les adultes.

Rhonealma est le centre d'écoute téléphonique maltraitance personnes âgées et/ou en situation de handicap du réseau Alma (Allo maltraitance) - 04 72 61 87 12. Porté par le CRIAS - Mieux Vivre, il adresse, pour chaque appel reçu et dans les meilleurs délais, une fiche de liaison écrite à la cellule alerte-vulnerabilite@grandlyon.com.

### **4° - Promotion des métiers en lien avec la perte d'autonomie**

Le CRIAS - Mieux Vivre assure le recensement et la promotion des métiers en lien avec la perte d'autonomie : connaissance de ces métiers et de leur évolution, informations sur les formations, initiales et continues, destinées aux professionnels, etc.

### **5° - Documentation spécifique**

Le CRIAS - Mieux Vivre rassemble une documentation technique spécifique. Il convient, désormais, d'organiser cette documentation en lien avec les ressources, plus généralistes, proposées par le service documentation de la Métropole.

Il conviendra de privilégier une complémentarité respectueuse d'une utilisation des deniers publics, en évitant par exemple les doublons dans les commandes.

## **III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015**

Par délibération n° 2015-0312 du 11 mai 2015, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 256 500 € au profit de l'association CRIAS Mieux - Vivre dans le cadre de son programme d'actions 2015.

301 jours d'intervention ont été réalisés par le CRIAS pour le compte de la Métropole, comprenant 78 journées de visites à domicile par des ergothérapeutes et 45 journées par ces derniers en animation ou formations ; 60 jours ont été consacrés au centre d'écoute Rhonalma et 40 sur des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques (via des rencontres ou l'élaboration de fiches actions). Enfin, 78 journées se sont attachées aux travaux de veille documentaire, juridique et d'animation de groupes de travail pour alimenter et valoriser cette action.

## **IV - Bilan**

Les actions effectuées en 2015 relèvent d'une continuité avec ce qui se faisait historiquement entre le Département du Rhône et l'association. L'évaluation fait ressortir qu'un travail de requalification des actions sera nécessaire pour 2017, avec une ébauche déjà mise en œuvre sur 2016. En effet, l'organisation métropolitaine implique que des actions ne sont plus pertinentes : Rhonalma mérite d'être poursuivi mais dans un cadre refondu avec la cellule d'alerte vulnérabilité ; la veille juridique et documentaire est obsolète dans sa présentation et son usage ; les liens partenariaux ne sont pas une plus-value pour la Métropole. À contrario, l'expérimentation Elsa et le travail des ergothérapeutes sont particulièrement positifs et enseignants pour la bonne mise en œuvre des dispositifs réglementaires relevant de la collectivité. Enfin, avec une fiche de liaison à établir, le recensement et le suivi des personnes en situation de vulnérabilité est nécessaire, en particulier pour les publics non connus de la Métropole.

Ainsi, l'intérêt à poursuivre le soutien des actions conduites par la structure subventionnée découle de cette analyse.

## **V - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel**

La mise en œuvre du programme d'actions se décline principalement à travers les missions suivantes :

- des visites à domicile sur demande des Maisons du Rhône par des ergothérapeutes pour une évaluation des besoins à reprendre dans les plans d'aide,
- le développement du dispositif Elsa (appartement de démonstration d'aides techniques avec un accès virtuel possible),

- un partenariat sur les personnes dites vulnérables, plus particulièrement celles non connues par la Métropole dans le cadre des dispositifs en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et le lien réaliser avec la cellule alerte vulnérabilité,

- une documentation numérique sur le domaine des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le coût des actions se décompose de la façon suivante :

Actions	Coûts (en €)	Financements	Montants (en €)
réseau des aînés et lien social	24 713	Métropole de Lyon	230 850
informations et conseils sur les aides techniques en direction des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie	156 594	Agence régionale de santé	57 244
accueil, information et prévention de la maltraitance	118 039	Caisse nationale de l'assurance vieillesse des travailleurs salariés Rhône-Alpes (Carsat RA)	40 000
promotion des métiers en lien avec la perte d'autonomie	11 596	Ville de Lyon	3 300
documentation spécifique	39 527	autofinancement	19 075
<b>Total dépenses</b>	<b>350 469</b>	<b>Total recettes</b>	<b>350 469</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 230 850 € au profit de l'association CRIAS - Mieux Vivre dans le cadre de son programme d'actions 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 230 850 € au profit de l'association Centre du Rhône d'information et d'action sociale en faveur des retraités, personnes âgées et personnes handicapées (CRIAS) - Mieux Vivre pour son programme d'actions 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association CRIAS - Mieux Vivre définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette convention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 423 - opération n° 0P37O3468A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**